

Délibération n° 038

Objet : Autorisation d'ouverture à l'urbanisation d'une zone IINA concernant la commune de Hochfelden.

Le Comité Syndical,

Vu la demande formulée par la Commune de Hochfelden et le dossier joint.

Vu l'article L122-2 du code de l'urbanisme et plus particulièrement son troisième alinéa.

Sur proposition du Président du Syndicat mixte et après en avoir délibéré,

Autorise,

L'ouverture à l'urbanisation de la zone IINA se situant sur la partie Est du ban de Hochfelden au lieu-dit « Eckenthal ».

L'emprise du secteur qui sera ouvert à urbanisation ne pourra dépasser 2,3 ha.

*Adopté par le Comité syndical
en date du 4 juillet 2003*